



# DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION valant règlement de consultation pour les travaux broyage et de terrassement du site du Pas de Mousset

## 1. Dénomination des cocontractants

### Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX  
Président de la Formation  
Formation Grand Cycle de l'Eau  
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez (SMPNRLF)  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

### Coccontractant (à renseigner par l'entreprise)

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

## 2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

## 3. Objet de la consultation / Durée

L'entreprise retenue devra réaliser :

- Le broyage en surface de souches (sans dessouchage) et des rémanents de coupe sur plusieurs parcelles ayant fait l'objet d'un déboisement ;
- Le rebouchage d'un drain par terrassement, ainsi que la réalisation de fouilles en vue d'implanter des barrages en bois ;
- La réorientation d'un écoulement par un terrassement léger.

## LOCALISATION GENERALE:

Le site des travaux se situe sur la commune de Vollore Montagne au lieu-dit le Pas de Mousset.



Carte de localisation des travaux

## PRESCRIPTIONS GENERALES :

### Relatives à l'implantation des barrages

- Les fournitures bois pour la réalisation des barrages seront fournies par le SMPNRLF.
- La pose des barrages en bois sera réalisée par l'équipe de travaux rivière du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.
- La localisation précise des barrages sera vue avec le technicien de rivière au moment de l'intervention du prestataire retenu.

### Relatives à la réorientation de l'écoulement

- Le tracé final de l'écoulement sera vu avec le technicien rivière lors de l'intervention du prestataire retenu.



### DELAIS D'INTERVENTION :

- Ce site pouvant être propice à la reproduction des amphibiens, le prestataire retenu devra pouvoir intervenir au plus tôt après la clôture du marché.

### DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER :

#### Broyage des souches et rémanents de coupe

Le site devant faire l'objet des travaux de broyage est une zone humide parsemée de blocs rocheux. Il comporte plusieurs secteurs plus ou moins sensibles, dont le prestataire devra tenir compte dans le dimensionnement de son offre et lors de son intervention.

Parcelle 117 rive droite du drain (environ 6200m<sup>2</sup>), il s'agit de :

- Effectuer un broyage en surface des souches et des rémanents de coupe issus des exploitations forestières ayant eu lieu fin 2022. Ce broyage devra impérativement être superficiel afin de ne pas remanier le sol en profondeur.

Parcelle 99 rive droite du drain (environ 3600m<sup>2</sup>), plus humide et plus sensible il s'agit de :

- Ramener les résidus de coupe sur des parties portantes et moins sensibles afin qu'ils puissent y être broyés (les souches en zone humide seront laissées en l'état, pas de dessouchage).

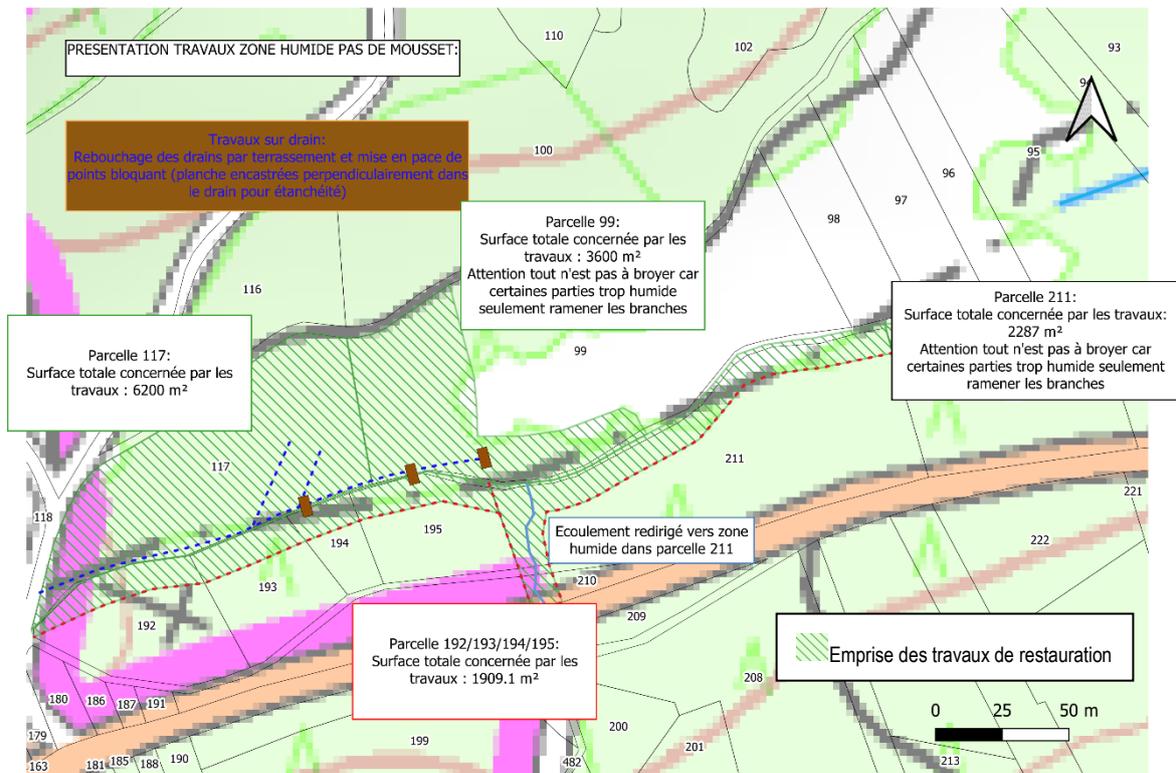
Parcelle 192,193,194,195 rive gauche (environ 1909 m<sup>2</sup> soit une largeur d'environ 12 m par rapport au drain (zone délimitée par des jalons bleus), il s'agit de :

- Effectuer un broyage en surface des souches et des rémanents de coupe issus des exploitations forestières ayant eu lieu fin 2022. Ce broyage devra impérativement être superficiel afin de ne pas remanier le sol en profondeur. **Attention présence de résurgence d'eau en bordure du drain et surtout ne pas toucher un ancien mur qui fait la limite de propriété avec la parcelle 211.** Ce mur sera identifié lors du lancement du marché en présence du technicien rivière.

Parcelle 211 rive gauche amont drain (deux zones sont concernées et son délimitées par des jalons bleus : une zone en limite de la parcelle 99 et une en limite de la parcelle 195), environ 2287 m<sup>2</sup> au total), il s'agit de :

- Ramener les résidus de coupe sur des parties portantes et moins sensibles afin qu'ils puissent y être broyés (les souches en zone humide seront laissées en l'état, pas de dessouchage). **Attention lors des travaux, contre la parcelle 195, présence de résurgence d'eau et surtout ne pas toucher un ancien mur qui fait la limite de propriété avec la parcelle 211.** Ce mur sera identifié lors du lancement du marché en présence du technicien rivière.

Le détail des surfaces ainsi que la configuration du site sont résumés dans la carte ci-dessous.



Des blocs de granites sont présents au sein de l'emprise globale de la zone de travaux. Il n'est pas nécessaire de les broyer, un matériel léger permettra le cas échéant de les contourner. Cependant, ils pourront également être réutilisés lors des travaux de terrassement décrits dans la suite de ce document, ou bien disposés en plusieurs tas afin de créer un habitat supplémentaire au sein de la zone du projet.



Aperçu global du site

## **Rebouchage des drains et préparation de l'emplacement des barrages**

Le site présente un drain principal en bordure des parcelles AD117, AD99 d'une part et des parcelles H192, H193, H194, H195, d'autre part. Il mesure environ 200 m de long, pour une largeur moyenne de 1m et une profondeur de 70 cm. Deux autres drains plus modestes sont raccordés en « arête de poisson » au drain principal.

Ici il s'agira de :

- De reboucher les drains à l'aide des matériaux présents sur site, terre végétale déposée de part et d'autre lors de la création des fossés et blocs rocheux.

Lors de ces travaux de terrassement une légère dépression devra être conservée sur la partie aval afin d'orienter les écoulements vers le fossé longeant la route, pour qu'ils puissent ensuite rejoindre les parcelles en contrebas.

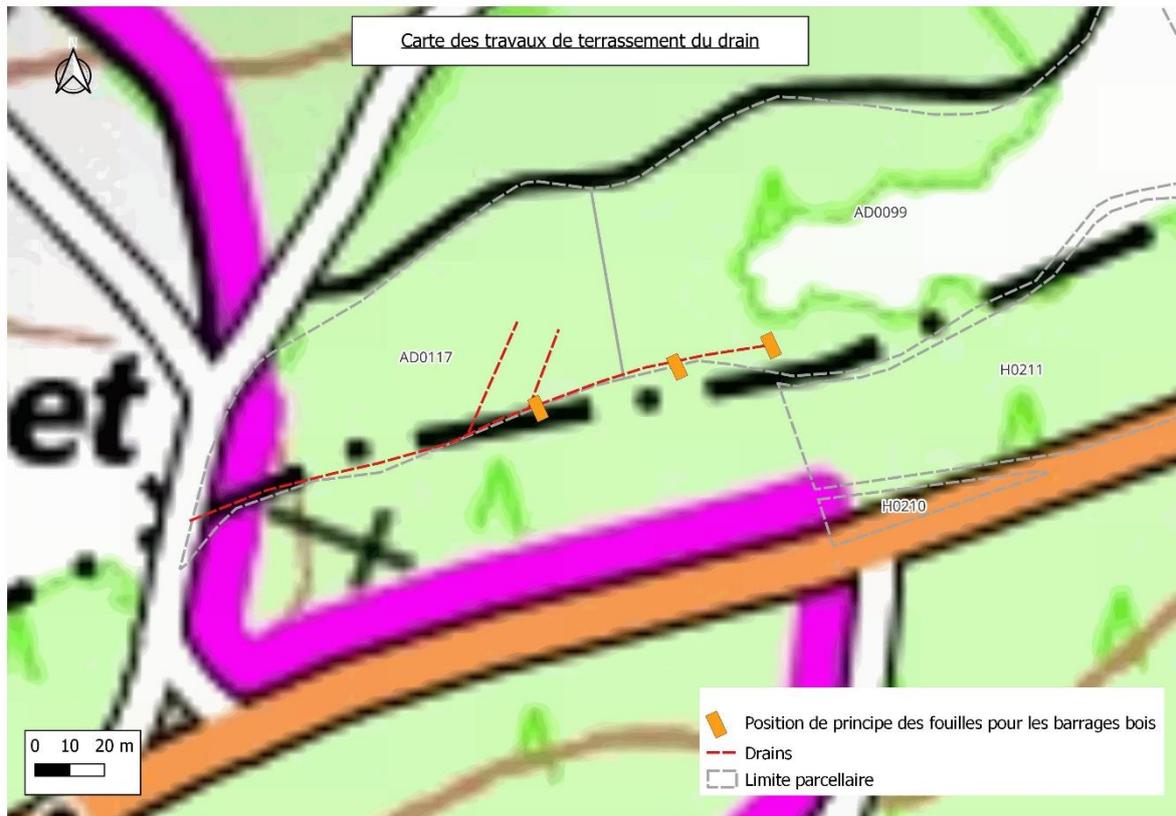
Lors du rebouchage du drain principal, quelques blocs seront disposés sur son tracé pour matérialiser la limite des propriétés (les blocs seront positionnés avec le technicien rivière présent sur site le jour des travaux (1 bloc tous les 50 m environ)

- Trois fouilles perpendiculaires au drain principal devront également être réalisées. Elles permettront l'implantation de barrages en bois par l'équipe de travaux rivière du syndicat mixte du parc Livradois-Forez. Ces barrages permettront de ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration des eaux au sein de la zone humide. Ces fouilles devront mesurer environ 4 m de long perpendiculairement au drain et seront d'une largeur de godet environ (70cm). La profondeur sera fonction de l'épaisseur du sol, estimée entre 1m et 1.50m.



Drains après déboisement

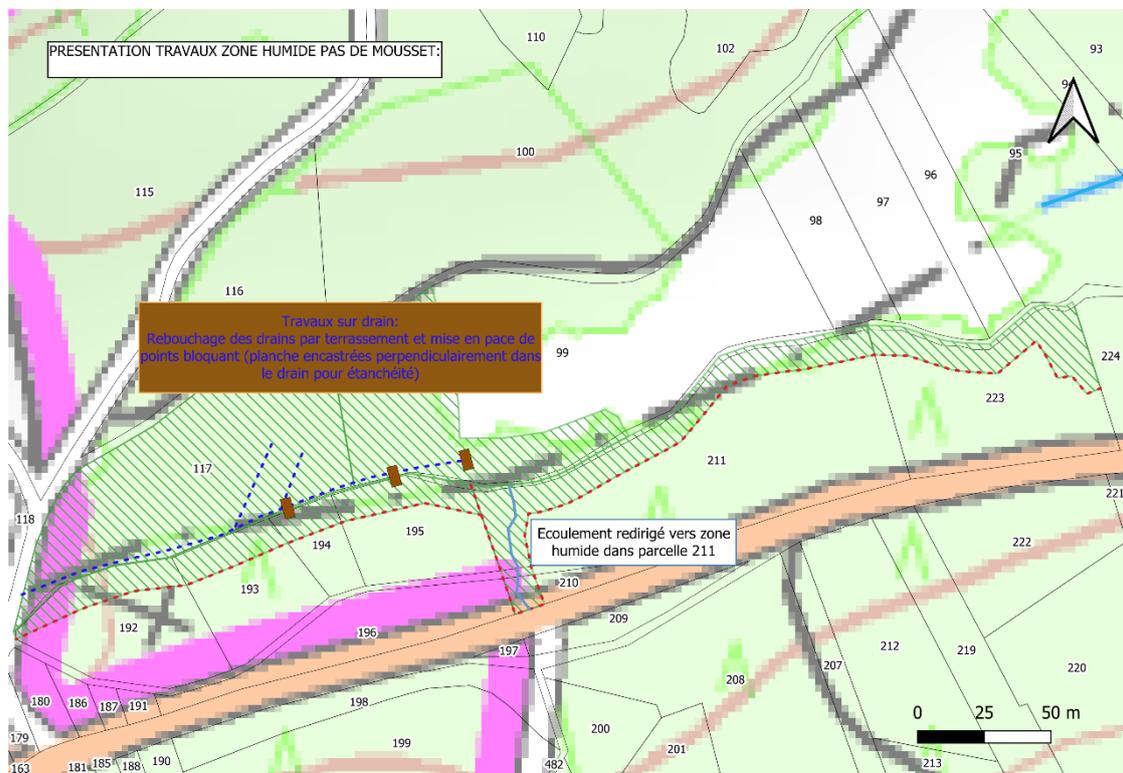
Drain secondaire



### Terrassement de l'écoulement

La zone humide est en partie alimentée par un écoulement issue d'une buse passant sous la route D53. Afin de permettre un temps de séjour prolongé de l'eau dans la zone humide, il s'agira ici de :

- Rediriger cet écoulement par l'intermédiaire d'un tracé méandriforme passant par les parcelles HO210 et HO211 jusqu'à la parcelle AD0099 (tracé en bleu sur la carte ci-dessous). Ce tracé prendra la forme d'une petite dépression faite avec le dos du godet et permettra la collecte de ces écoulements afin d'empêcher qu'ils ne se dirigent vers les parcelles voisines (parcelles 195/196).



Carte récapitulative de l'ensemble des travaux

#### **4. Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix (50%)
2. Pertinence, qualité du matériel et compréhension de la commande (30%)
3. Respect des délais (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une ou plusieurs offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5. Pièces constitutives du marché**

La présente lettre de consultation signée et le devis descriptif détaillé remis par l'entreprise.



## **6. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

## **7. Délais de paiement et intérêts moratoires**

Il n'est pas prévu d'acompte dans le cadre de ce marché.

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## **8. Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le **15/03/2024 à 17h00** (Dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.



**9. Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**10. DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE**

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un RIB
- ✓ Un devis détaillant la prestation
- ✓ Offre technique (moyens humains et matériels proposés, planning et délais d'exécution, etc...)

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Président de la Formation  
Formation Grand Cycle de l'Eau  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez